



# PrePass™ XC Herbicide

<b>GROUPE</b>	<b>2</b>	<b>9</b>	<b>HERBICIDES</b>
---------------	----------	----------	-------------------

**EN VENTE POUR UTILISATION SEULEMENT DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX ET DANS L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE**

**L'herbicide PrePass XC supprime les mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et les graminées en post-levée dans les cultures blé de printemps (y compris durum), de blé d'hiver, d'orge de printemps et d'avoine appliqué en présemis, ou sur les champs en jachère.**

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Ce co-emballage contient :

Herbicide PrePass XC A

N° D'HOMOLOGATION 29651 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF : Florasulam 50 g/L

Ce produit contient du 1,2-benzisothiazoline-3-one à raison de 0,02% à titre d'agent de conservation  
OU

Contient du 5-Chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0010%, 2-Méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00033% comme agents de conservation

Suspension concentrée

Herbicide PrePass XC B

N° D'HOMOLOGATION 29652 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF : Glyphosate, 480 grammes par litre (présent sous forme de sel de diméthylamine)

Solution

**ATTENTION**  **POISON**

**IRRITANT OCULAIRE ET CUTANÉ  
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL**

CONTENU NET :      Herbicide PrePass XC A      1,6 L à 48,0 L  
                                 Herbicide PrePass XC B      7,5 L à 450 L

**Corteva Agriscience Canada Company**

2450, 215 – 2<sup>nd</sup> Street SW

Calgary, Alberta

T2P 1M4

1-800-667-3852

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

## **MISE EN GARDE**

### **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

### **NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne**

Peut irriter les yeux et la peau. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon et des gants résistant aux produits chimiques pour effectuer le mélange, le chargement et l'application du produit, ainsi que pour le nettoyage et la réparation de l'équipement. Il est aussi recommandé de porter des lunettes de sécurité ou un masque protecteur pour effectuer le mélange et le chargement du produit.

**En tout temps :** Porter des vêtements propres avec manches longues et pantalon long.

**Au cours du mélange et du chargement, de l'entretien et des réparations :** Porter des gants résistant aux produits chimiques. Rincer les gants avant de les enlever. Porter des lunettes de sécurité.

**Une fois la pulvérisation effectuée ou à la fin de la journée :** Prendre immédiatement une douche.

Bien se laver à l'eau et au savon avant de manger, de boire ou de fumer. Enlever les vêtements contaminés à la fin du travail puis les mettre à l'écart pour les laver séparément de tout autre vêtement au détergent et à l'eau chaude et ce, avant de les remettre.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

## **RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES**

Les solutions à vaporiser de ce produit devraient être mélangées, entreposées et appliquées uniquement dans des contenants en acier inoxydable, en aluminium, en fibre de verre, en plastique ou dans des contenants en acier enduit de plastique. **NE PAS MÉLANGER, ENTREPOSER NI APPLIQUER CE PRODUIT OU LES SOLUTIONS À VAPORISER DE CE PRODUIT DANS DES CONTENANTS OU RÉSERVOIRS DE PULVÉRISATION EN ACIER GALVANISÉ OU EN ACIER NU (SAUF POUR L'ACIER INOXYDABLE).** Ce produit ou les solutions à vaporiser mis en contact avec de tels réservoirs ou contenants peuvent produire un mélange gazeux à base d'hydrogène, qui est très combustible. Ce mélange gazeux, s'il est exposé à une flamme nue, une étincelle, une torche de soudage, une cigarette allumée ou une autre source d'inflammation, pourrait s'enflammer ou exploser et causer des blessures corporelles graves.

## **PREMIERS SOINS**

**Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.**

**En cas d'ingestion:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

## **PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE**

Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

## **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

Éviter la pulvérisation hors cible ou la dérive vers les habitats sensibles. NE PAS contaminer ces habitats lors du nettoyage et du rinçage de l'équipement de pulvérisation ou des contenants **TOXIQUE** pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI. Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Ne pas appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque les vents soufflent en rafales.

## **ENTREPOSAGE**

Entreposer dans les contenants d'origine dans un endroit sûr, sec et chauffé. Si le produit est gelé, l'amener à la température de la pièce et agiter avant utilisation. Ne pas contaminer les semences, les plantes, les engrais ni d'autres pesticides. Ne pas contaminer les aliments pour animaux, les denrées alimentaires ni les réserves d'eau domestique. Si les contenants sont endommagés ou si un déversement survient, se servir du produit immédiatement ou contenir le déversement avec des matières absorbantes puis éliminer les déchets.

## **ÉLIMINATION**

### **Contenants recyclables:**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

### **Contenants réutilisables:**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

### **Contenants à remplissages multiples:**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## INFORMATION GÉNÉRALE

L'herbicide PrePass XC supprime les mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et les graminées en post-levée dans les cultures blé de printemps (y compris durum), de blé d'hiver, d'orge de printemps et d'avoine appliqué en présemis, ou sur les champs en jachère. L'herbicide PrePass XC se mélange à l'eau et est appliqué en pulvérisation générale uniforme.

L'herbicide PrePass XC doit être appliqué sur des mauvaises herbes émergées en croissance active. Des conditions de croissance chaudes et humides favorisent la pousse de mauvaises herbes et augmentent l'action de l'herbicide PrePass XC en permettant une absorption foliaire et un contact maximum. Une température froide ou une sécheresse peut amener l'aoûtage des mauvaises herbes ; il est alors possible qu'elles ne soient pas supprimées ou réprimées efficacement et qu'une repousse survienne. Pour des résultats optimaux, assurer une couverture complète des mauvaises herbes ciblées.

L'herbicide PrePass XC freine rapidement la croissance des mauvaises herbes. Toutefois, les symptômes typiques (décoloration) de mauvaises herbes dépérissantes seront visibles de 1 à 2 semaines après l'application, tout dépendant des conditions de croissance et de la sensibilité des mauvaises herbes. Le degré de suppression et la durée des effets dépendent de la sensibilité des mauvaises herbes, de leur grosseur, de la concurrence des cultures, et des conditions de croissance au moment où la pulvérisation s'effectue et après celle-ci, ainsi que de la couverture de pulvérisation.

On doit retarder le traitement jusqu'à ce que les mauvaises herbes aient atteint les stades de croissance décrits (voir la section « Mode d'emploi »), de sorte que le feuillage ait une surface suffisante pour recevoir la solution de pulvérisation. Comme les mauvaises herbes non émergées, les plants provenant des rhizomes souterrains ou les racines des espèces vivaces ne sont pas atteints par la solution, ils continueront leur croissance. C'est pourquoi la suppression la plus efficace de la plupart des mauvaises herbes vivaces s'obtient quand on effectue le traitement à un stade avancé de croissance voisin de la maturité.

Ne pas traiter lorsque les conditions de croissance sont médiocres, par exemple en cas de sécheresse, de maladie ou de dommages causés par les insectes, sans quoi la suppression pourrait être moindre. Une épaisse couche de poussière sur les mauvaises herbes peut aussi réduire l'efficacité du traitement.

Lire et respecter avec soin les précautions et les autres renseignements que donnent les étiquettes de tous les herbicides utilisés.

Une pluie forte, immédiatement après le traitement, peut lessiver l'herbicide du feuillage et rendre nécessaire un traitement répété. Ne pas appliquer le produit si la pluie semble imminente.

À moins d'indication contraire dans ce livret, ne jamais mélanger d'agent tensioactif, de pesticide, d'huile herbicide ou une autre matière que l'eau. Une pulvérisation qui couvre uniformément et parfaitement les plantes est la plus efficace. Ne pas pulvériser le feuillage des mauvaises herbes jusqu'au ruissellement.

## MODE D'ACTION

À partir du point de contact avec le feuillage, l'herbicide s'achemine dans la plante jusqu'à l'intérieur des racines. Sur la plupart des mauvaises herbes annuelles, les effets sont visibles après 2 à 4 jours. Sur la plupart des mauvaises herbes vivaces, le délai peut être de 7 à 10 jours. Un temps extrêmement frais ou nuageux au moment du traitement peut ralentir l'action du produit et retarder les signes visibles de suppression. Les effets visibles sont le flétrissement et le jaunissement graduels de la plante, qui s'accroissent jusqu'au brunissement complet des organes aériens et à la détérioration des organes souterrains de la plante.

## PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

- **NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.**
- Ne pas appliquer à travers tout type de système d'irrigation.
- Ce produit peut être lessivé. Ne pas irriguer de façon excessive.

### **Conditions de Croissance**

La fertilité marginale des sols, les sols salins, les longues périodes de fraîcheur, les sols inondés (sols à l'état ou à proximité de la capacité de terrain) et la sécheresse ou les maladies des semis peuvent retarder le développement, l'émergence et la vigueur des semis et peut réduire le peuplement des cultures et diminuer les rendements. Sur les champs variables, il faut s'attendre à ce que, dans ces conditions, les monticules et les collines latérales fortement érodés puissent avoir une émergence et un repos variables. Dans les champs présentant ces conditions, les plantes peuvent présenter une décoloration initiale et peuvent être sujettes à un risque accru de blessures aux herbicides. Dans la plupart des cas, les cultures dépassent les symptômes, mais dans les situations graves, la récolte réduite, le rendement, la qualité ou la maturité tardive peuvent se produire.

### **Rotation des cultures**

Les champs ayant été traités à l'herbicide PrePass XC peuvent être ensemencés l'année suivante avec de la luzerne, de l'orge, du canola, des pois chiches, des maïs, des fêveroles à petites grains, des haricots de grande culture, du lin, du canola Juncea, des lentilles, de la moutarde (brune, orientale et/ou jaune), des l'avoine, des pois, des pommes de terre (à l'exception des pommes de terre de semence), du soya, des tournesols, du blé, du fourrage ou aménagés en jachère d'été.

**ATTENTION: ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LE FEUILLAGE, LES TIGES VERTES OU LES FRUITS DES RÉCOLTES, DES PLANTES ET DES ARBRES NON VISÉS, CAR ILS POURRAIENT ÊTRE DÉTRUITS OU GRAVEMENT ENDOMMAGÉS.**

**APPLIQUER CES SOLUTIONS PULVÉRISABLES AVEC UN APPAREIL BIEN ENTRETENU ET CALIBRÉ DE FAÇON À DÉBITER LE VOLUME VOULU DE PRODUIT.**

**ÉVITER LA DÉRIVE DU PRODUIT - LORS DE L'APPLICATION, PRENDRE GRAND SOIN DE NE PAS ENDOMMAGER LES PLANTES ET LES CULTURES UTILES.** Même des quantités infimes de dérive de pulvérisation peuvent causer de graves dommages ou détruire des cultures, des plantes ou d'autres zones à proximité, pour lesquelles un traitement n'est pas prévu ou entraîner d'autres conséquences imprévues.

**NE PAS UTILISER DANS LES SERRES. LES RÉSULTATS RISQUENT D'ÊTRE MOINS EFFICACES SI ON UTILISE UNE EAU BOUEUSE, PAR EXEMPLE DE L'EAU D'UN ÉTANG OU D'UN FOSSÉ SANS REVÊTEMENT.**

Bien rincer à grande eau le pulvérisateur et les pièces aussitôt après l'application du produit. Éviter de contaminer les approvisionnements en eau en y déversant les eaux usées ou en y lavant l'équipement.

**REMARQUE:** L'usage du produit autrement qu'en conformité avec ce livret peut nuire aux personnes, animaux ou cultures ou produire d'autres effets non recherchés. Garder le contenant fermé pour éviter les déversements et la contamination.

### **Mélanges en réservoir**

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut diminuer l'activité biologique, engendrant entre autres une réduction de l'efficacité ou l'accroissement du taux de dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait donc communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou [www.corteva.ca](http://www.corteva.ca) pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas précisément recommandé sur l'étiquette du produit antiparasitaire en question. L'utilisateur accepte le risque de pertes qui résulteront de l'utilisation d'un mélange en cuve non inscrit sur une étiquette ou qui n'est pas précisément recommandé par Corteva Agriscience Canada Company.

### **Pour éviter la dérive:**

1. Utiliser des buses à volume élevée et des gouttelettes plus grosses.
2. Utiliser des pressions faibles (de 200 à 275 kPa).
3. Utiliser 100 L/ha de solution pulvérisable.
4. Effectuer la pulvérisation lorsque la vitesse du vent est de 15 km/h ou moins.
5. N'effectuer de traitement localisé qu'avec une rampe calibrée pour éviter une application excessive.

### **Instructions de Nettoyage du Pulvérisateur**

Pour éviter des dommages aux plantes utiles, laver à fond l'équipement utilisé pour appliquer ce produit avant de le réutiliser ou de s'en servir pour appliquer d'autres produits chimiques.

1. Immédiatement après la pulvérisation, vider le réservoir. Toute contamination de l'extérieur de l'équipement de pulvérisation doit être nettoyée à l'eau propre.
2. Premier rinçage:
  - Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis remplir le réservoir avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
  - Agiter et faire circuler durant 15 minutes, puis rincer à travers la rampe et les buses.
  - Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
  - Vider le réservoir complètement.
3. Deuxième rinçage:
  - Remplir le réservoir d'eau propre.
  - Ajouter du All Clear Spray Tank Decontaminator plus 1 L d'ammoniaque domestique (contenant au moins 3 % d'ammoniaque) par 100 L d'eau selon les recommandations du fabricant, tout en remplissant le réservoir d'eau propre.
  - Agiter puis rincer brièvement la rampe et les tuyaux avec la solution de nettoyage. Finir de remplir avec de l'eau pour s'assurer que le réservoir est plein. Laisser agir durant 15 minutes en agitant. Vider le réservoir de la solution à travers les tuyaux. Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
  - Si c'est possible, laisser la solution reposer dans le réservoir du pulvérisateur et dans les rampes pour une durée prolongée, toute la nuit si possible.
  - Après avoir rincé la rampe et les tuyaux, vider le réservoir complètement.
  - Enlever les buses et les tamis pour les laver séparément avec un agent de nettoyage ou une solution d'ammoniaque (100 mL dans 10 L d'eau).
4. Troisième rinçage:
  - Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis rincer à travers les rampes et les tuyaux avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
  - Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
  - Vider le réservoir complètement.

**Ne pas** utiliser d'ammoniaque avec un agent chloré de blanchiment. Un tel mélange libère un gaz sentant le chlore et le moisi pouvant causer une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. Ne pas nettoyer l'équipement dans un endroit encloué.

### **MODE D'EMPLOI**

**LIRE L'ÉTIQUETTE AU COMPLET AVANT D'UTILISER. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES OU DES DOMMAGES AUX CULTURES. NE PAS APPLIQUER SUR DES CULTURES AVEC CONTRE-ENSEMENCEMENT DE LÉGUMINEUSES.**

Le délai de sécurité est de 12 heures après l'application pour toute utilisation agricole.

Le glyphosate ne doit pas être appliqué à l'aide d'applicateurs manuels à mèche ou par badigeonnage à la main.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique. NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Application par pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat ni quand les vents soufflent en rafales. NE PAS appliquer avec des gouttelettes de pulvérisation plus petites que celles de la classification grossière de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe d'aspersion doit être ajustée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

### **HERBICIDE PREPASS XC APPLIQUÉ SEUL**

Appliquer PrePass XC A à un taux de 100 mL/ha, mélangé au PrePass XC B à un taux de 0,94 L/ha dans 50 à 100 L d'eau par hectare à l'automne ou au printemps avant de planter le blé de printemps (y compris le blé dur), le blé d'hiver, l'orge de printemps et l'avoine, ou comme traitement initial pour la jachère.

Dans les zones à faible teneur en matière organique (sols <3%) et dans les sols à texture grossière ou dans les sols très variables, les zones de gravier, les zones sablonneuses, les monticules érodés ou ceux soumis au compactage, les cultures pourraient être endommagées lorsque les conditions susmentionnées sont combinées à une humidité suffisante (pluie abondante, humidité élevée du sol) pour aboutir au déplacement du produit vers la zone du sol pendant le développement des semis. Dans des conditions défavorables, les plantes sont moins capables de métaboliser tout actif pris par les racines qui peut entraîner des semis affaiblis. Les champs peuvent présenter une position réduite, un rendement ou une échéance différée. La sécheresse, les maladies ou les dommages causés par les insectes suite à l'application peuvent également entraîner des dommages aux cultures, une nuisance ou une perte de rendement.

Utiliser des semences et des plants traités de haute qualité dans des sols chauds à conditions de germination favorables. Assurer de bonnes pratiques de fertilité du sol qui favorisent la germination rapide et le développement des semis. L'application d'automne de PrePass XC est recommandée sur les champs avec les conditions ci-dessus.

### **Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par l'herbicide PrePass XC**

#### **Mauvaises herbes**

#### **supprimées:**

##### Mauvaises herbes annuelles

renouée liseron (jusqu'à 5  
feuilles)  
canola spontané♦  
stellaire moyenne  
gaillet gratteron  
lin spontané  
vergerette du Canada♦♦  
sagesse-des-chirurgiens

ortie royale  
renouée persicaire  
chénopode blanc  
moutarde des champs  
amarante à racine  
rouge  
crépis des toits ♦♦

petite herbe à poux ♦♦  
bourse à pasteur  
renouée  
tabouret des champs  
soude roulant  
kochia à balais  
matricaire inodore

##### Graminées annuelles

orge spontanée  
brome des toits  
sétaire géante

sétaire verte  
folle avoine

ivraie de Perse  
blé spontané



### Mauvaises herbes vivaces

Pissenlit (semis, rosettes hivernantes, plantes matures allant jusqu'à 30 cm de diamètre)

### **Mauvaises herbes réprimées:**

laiteron des champs\*\*\*                      laiteron potager

\*Y compris toutes les variétés de canola tolérantes aux herbicides

\*\*Moins de 8 cm de haut

\*\*\*Les applications faites à un stade avancé ne seront pas aussi efficaces

### **Instructions pour le mélange**

1. Remplir d'eau la moitié du réservoir de pulvérisation.
2. Commencer l'agitation.
3. Ajouter la quantité requise de PrePass XC A, continuer l'agitation.
4. Ajouter la quantité requise de PrePass XC B, continuer l'agitation.
5. Mettre dans le réservoir de pulvérisation suffisamment d'eau pour pulvériser 50 - 100 L de mélange par hectare.

### **MÉLANGES EN RÉSERVOIR – HERBICIDE PREPASS XC + SOLUTION HERBICIDE VANTAGE™ PLUS MAX II**

On peut mélanger l'herbicide PrePass XC avec la solution herbicide Vantage Plus MAX II pour supprimer les mauvaises herbes additionnelles indiqués dans le tableau ci-dessous. Bien lire les étiquettes de tous les produits du mélange pour plus d'information sur les mesures de précaution, les intervalles avant récolte, les exigences en matière de zone tampon et les directives d'utilisation additionnelles.

### **Mélanges en réservoir avec la solution herbicide Vantage Plus MAX II pour la suppression de mauvaises herbes additionnelles**

<b>Taux L/ha de solution herbicide Vantage Plus MAX II</b>	<b>Mauvaises herbes supprimées additionnelles</b>
0,75	Mauvaises herbes annuelles : Digitaire, pâturin annuel, laitue scariole, laiteron potager, et vesce noire
0,94	Mauvaises herbes vivaces : Chiendent commun (suppression, infestations de légères à modérées) Orge agréable (suppression, infestations de légères à modérées) Chardon des champs (stade de rosette)* Linaire (stade végétatif en jachère)**
2,62 à 4,30	Toutes les mauvaises herbes indiquées ci-dessus  Chiendent commun (infestations graves, suppression plus longue) Orge agréable (infestations graves ou si les plantes subissent un stress – taux faible seulement) Chardon des champs (stade du bourgeon ou plus)**

\* Allouer 5 jours ou plus après le traitement avant de travailler le sol

\*\* Allouer 10 jours après le traitement avant de travailler le sol

### Instructions pour le mélange

1. Remplir d'eau la moitié du réservoir de pulvérisation.
2. Commencer l'agitation.
3. Ajouter la quantité requise de PrePass XC A, continuer l'agitation.
4. Ajouter la quantité requise de PrePass XC B, continuer l'agitation.
5. Ajouter le produit d'association.
6. Mettre dans le réservoir de pulvérisation suffisamment d'eau pour pulvériser 50 - 100 L de mélange par hectare.

### Périodes d'application

Appliquer lorsque les mauvaises herbes en croissance active qui sont au stade 2-4 feuilles, à moins d'indication contraire ci-dessus. Des conditions extrêmes comme une sécheresse ou une température près du point de congélation avant, au moment de, ou après l'application, peuvent nuire à la suppression des mauvaises herbes. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Un feuillage mouillé au moment de l'application peut diminuer la suppression. Si les mauvaises herbes sont nombreuses, la suppression peut être réduite.

### Présemis (printemps ou automne)

On peut appliquer l'herbicide PrePass XC avant la plantation et pas plus que 48 heures après la plantation avant l'émergence de quelque culture. Les champs ayant été traités à l'herbicide PrePass XC peuvent être ensemencés en orge, en avoine, en blé de printemps (y compris durum), en blé d'hiver ou aménagés en jachère d'été.

### Jachère chimique

Du 1<sup>er</sup> mai au 31 juillet : On peut appliquer l'herbicide PrePass XC sur les champs en jachère et ensemencés à l'automne en blé d'hiver et, au printemps suivant, en orge, en canola, en avoine, en pois ou en blé (y compris durum) ou aménagés en jachère d'été.

### Application à l'automne

On peut appliquer l'herbicide PrePass XC sur le chaume ou les champs aménagés en jachère d'été après le 1<sup>er</sup> août et avant l'englacement. On peut ensemencer à l'automne en blé d'hiver et, au printemps suivant, en orge, en avoine ou en blé de printemps (y compris durum) ou aménager en jachère.

### ZONES TAMPONS

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière, dans la direction du vent, de l'habitat terrestre sensible le plus proche (tels que pâturages, terres boisées, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et terres arbustives) et les habitats d'eau douce sensibles (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et terres humides) ainsi que des habitats estuariens/marins.

Méthode d'application	Culture	Nombres maximum d'applications	Zone tampon requises (en mètres) pour la protection de:	
			Habitats d'eau douce	Habitats terrestres
Pulvérisateur agricole	Blé, orge, avoine	3	1	2

Lorsqu'on utilise un mélange en réservoir, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon dans la section Pesticides du site Canada.ca.

### **RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE**

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide PrePass XC contient un herbicide appartenant à la fois au groupe 2 et au groupe 9. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer des plantes naturellement résistantes à d'autres herbicides du groupe 2 et à d'autres herbicides du groupe 9. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide PrePass XC ou les herbicides du même groupe 2 et/ou groupe 9 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

Code de l'étiquette: CN-29651 29652-013-F  
Remplace: CN-29651 29652-012-F